DNLC CONSULTING
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 Rue Marquenelle
60190 BAILLEUL-LE-SOC
881 389 696 RCS BEAUVAIS

DÉCISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 06 NOVEMBRE 2025

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION (Art. L. 224-3 Code de commerce)

Monsieur Nicolas DEBRUNE, demeurant 12 Rue Marquenelle 60190 BAILLEUL-LE-SOC,

Associé Unique et seul gérant de la Société DNLC CONSULTING,

Envisage la transformation de la Société en société par actions simplifiée comportant un seul associé et a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, de désigner :

PKF ARSILON
COMMISSARIAT AUX COMPTES
4 Rue De La Cousinerie
59700 LILLE
Monsieur Cédric Samson

Commissaire aux comptes inscrit, en qualité de Commissaire à la transformation chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, dans les conditions prévues à l'article L. 224-3 du Code de commerce et d'établir en outre le rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce.

Il pourra rendre compte de sa mission dans un seul rapport.

Fait à BAILLEUL-LE-SOC,
Le 06 novembre 2025.

L'Associé Unique et Gérant
Nicolas DEBRUNE

Signé par Nicolas DEBRUNE
Le 6 nov. 2025

Signed with Universign doc_MZ0A tx_JgdDL9Bboa0w